

Non aux coupes : le personnel et la population ne paieront pas l'austérité !

Considérant :

- les baisses d'impôts successives décidées par les majorités de droite, actuellement au pouvoir au Conseil d'État et Grand Conseil qui, additionnées depuis 1999, et sans effet d'inflation, se montent à un défaut de recettes d'au moins 2 milliards par année ;
- les comptes bénéficiaires de 2025 et des années antérieures, systématiquement écartés au profit de prévisions budgétaires déficitaires utilisées pour justifier fallacieusement des coupes dans les prestations et les conditions de travail ;
- la suspension annoncée des annuités 2026 et suivantes, l'indexation incomplète des salaires depuis 2021, ainsi que le projet de suppression du doublement du dernier salaire avant la retraite ;
- le vote du projet de budget 2026 bis au Grand Conseil, qui maintient la mobilisation nécessaire à la fois contre les mesures du Conseil d'État et contre toute aggravation de celles-ci par le Grand Conseil ;
- l'insuffisance récurrente des postes inscrits au budget pour couvrir les besoins réels, garantir la qualité des prestations, résorber les sous-effectifs et prévenir l'épuisement du personnel ;
- le rapport du groupe de travail sur les mesures d'économies 2027-2029, publié le 7 mai 2026, qui propose 58 mesures à court terme, ainsi que 19 mesures complémentaires à moyen terme, pour plus de 533 millions d'économies ;
- que ce rapport n'a pas force de décision, mais indique clairement la direction envisagée : faire porter l'austérité sur le personnel, les services publics et la population, notamment par l'augmentation du temps de travail à 41h30, la baisse de la protection salariale en cas de maladie, la suppression du pont de fin d'année, le non-remplacement de départs, l'assouplissement de la LPAC et des coupes dans la santé, le social, la formation, la culture, la mobilité et l'accueil ;
- que ces mesures aggraveraient la surcharge de travail, fragiliseraient les statuts, affaibliraient les prestations publiques et toucheraient d'abord les personnes les plus précaires ;
- que le fossé des richesses continue de se creuser à Genève, où 1% des contribuables possèdent 56% de la fortune nette totale du canton.

L'Assemblée des Délégué·e·x·s exige :

- l'octroi de l'annuité 2026 et des suivantes, ainsi que l'indexation pleine et entière des salaires et des rentes ;
- le retrait du projet de suppression du doublement du dernier salaire avant la retraite et de toute mesure portant atteinte aux salaires, aux statuts, aux postes, aux conditions de travail ou aux prestations publiques ;
- l'octroi des postes nécessaires, en adéquation avec les besoins réels, afin de garantir la qualité du service public ;
- le refus de toute augmentation du temps de travail, de toute baisse de la protection salariale en cas de maladie et de tout assouplissement de la LPAC visant à faciliter les baisses de traitement, les changements d'affectation imposés ou les licenciements ;
- la fin des attaques contre les plus précaires, en particulier contre l'aide sociale, ainsi que le maintien de l'indexation des subsides LAMal ;
- la revalorisation des salaires les plus bas et des secteurs de la santé, du social et du parascolaire, notamment l'intégration des cahiers des charges du parascolaire dans G'Evolue ;
- le rejet de toute mesure d'austérité et le renforcement des services publics et des prestations à la population, afin de répondre à la crise sociale et à l'aggravation des inégalités ;
- l'instauration d'une contribution de solidarité applicable aux hauts revenus, aux grandes fortunes et aux grandes entreprises.

Pour faire aboutir ces revendications, l'Assemblée des Délégué·e·x·s décide d'une grève de trois jours, les 2, 3 et 4 juin 2026.

Sans retrait du plan de mesure d'économies 2027-2029 (EcoGE), l'Assemblée des Délégué·e·x·s décide également d'une grève d'un jour dans les trois jours suivant le dépôt de toute nouvelle mesure d'économie par le Conseil d'État ou le Grand Conseil.

L'Assemblée des Délégué·e·x·s mandate le bureau et le comité du Cartel :

- pour organiser les grèves décidées ainsi que les Assemblées du Personnel et les manifestations inhérentes,
- pour élargir le mouvement aux partis, associations, collectifs et organisations de personnes bénéficiaires de prestation partageant les revendications communes,
- pour participer à tout référendum ou initiative utile afin de contrer les coupes et financer durablement les prestations publiques.

***Résolution adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des Délégué·e·x·s du
21 mai 2026.***